

Commune de Arc-en-Barrois

date de dépôt : 04 septembre 2014

demandeur : Monsieur GERVASONI ROGER

pour : changement menuiseries

adresse terrain : 28 RUE ANATOLE GABEUR, à
Arc-en-Barrois (52210)

ARRÊTÉ

**de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable
au nom de la commune de Arc-en-Barrois**

Le maire de Arc-en-Barrois,

Vu la déclaration préalable présentée le 04 septembre 2014 par Monsieur GERVASONI ROGER demeurant 28 RUE ANATOLE GABEUR, Arc-en-Barrois (52210);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour changement menuiseries ;
- sur un terrain situé 28 RUE ANATOLE GABEUR, à Arc-en-Barrois (52210) en zone UA du plan local d'urbanisme

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 10/07/07

Vu l'article L 621-31 du code du patrimoine

Vu les articles L 425-1 et R 425-1 du code de l'urbanisme

Vu l'accord conforme, assorti de prescriptions, de monsieur l'architecte des bâtiments de France en date du 10 septembre 2014

Considérant que le projet, en l'état, est de nature à porter au monument dans le champ de visibilité duquel il se trouve, mais qu'il y être remédié

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable sous réserve du respect des prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2

Le blanc pur ayant un impact négatif sur l'environnement notamment lorsqu'il est employé sur de grandes surfaces, les menuiseries seront en PVC structuré, petits bois collés extérieur formant six carreaux par fenêtres, de teinte blanc cassé ou blanc antique, beige... (non blanc pur)

Les volets seront en bois battants de teinte RAL 240 80 15 ainsi que les pentures.

Le 19 septembre 2014

Le maire,
(nom, prénom, qualité du signataire)

Le Maire
Philippe FREQUELIN



mairie